

---

# *PROCÈS VERBAL*

*CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 06 Février 2025*

---



## SOMMAIRE

<b>I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....</b>	<b>page 3</b>
<b>II. DELIBERATIONS</b>	
1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2024.....	page 3
2. FINANCES LOCALES	
<b>A. DECISION BUDGETAIRE</b>	
AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.....	page 4
<b>B. DIVERS</b>	
1. FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE CHATEAUVIEUX/SEIGY POUR LES CHEMINS INTERCOMMUNAUX.....	page 5
2. AIDE FINANCIERE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE EN DORDOGNE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO DE SAINT AIGNAN.....	page 6
3. FONCTION PUBLIQUE/ PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE.....	page 6
4. DOMAINES ET COMPETENCES PAR THEMES/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
<b>A. DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS SITUÉ AU CIMETIERE VERS LE     JARDIN A COTE DE L'EGLISE.....</b>	<b>page 8</b>
<b>B. AMENAGEMENT DE L'ESPACE « PLACE MARCEL COTTEREAU ».....</b>	<b>page 10</b>
<b>III. DECISIONS DE LA MAIRE.....</b>	<b>page 18</b>
<b>IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS.....</b>	<b>page 19</b>
<b>V. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>page 20</b>

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 31 janvier 2025.

**Étaient présents :** Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL - Annik MOREL et Messieurs Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Bruno MAZIOU - Pedro BÄCHLER - François VIGREUX.

**Était absent excusé :** Patrick MOREL

**Était absent :** Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la séance (sommaire).

## I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur François VIGREUX est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## II. DELIBERATIONS

### 1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19/12/2024

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

#### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Yvette MASSET demande la modification suivante : l'ajout sur la page 13 dans le A à la fin du paragraphe : « Yvette MASSET demande si la commune a informé le Souvenir Français. »

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec la modification.

Yvette MASSET propose comme la loi l'autorise la possibilité d'enregistrer de façon audio les séances du conseil municipal, qui sont publiques pour éviter les litiges et faciliter le travail du secrétariat. (pour :4 - abstention : 7- contre : 1)

Françoise PLAT précise qu'il va falloir s'équiper d'un matériel adapté pour que le son soit audible.

## **2. FINANCES LOCALES**

### **A. DECISION BUDGETAIRE**

#### **AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

#### Contexte :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, «l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

#### Propositions :

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024 et des décisions modificatives s'élèvent au total de 488 102,22 € non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » et les Restes à Réaliser N-1.

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de 122 025,55 € (soit 25% de 488 102,22 €).

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite d'un montant de 122 025,55 € selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre ou opération	Nature de la dépense M57	Montant
2152	ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION SIGNAUX GIROD	278,10 €
	Total	278,10 €

TOTAL = 278,10 € (inférieur au plafond autorisé de 122 025,55 €)

Il est proposé au conseil municipal d'accepter les propositions de Mme la Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions de Mme la Maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0

## B. DIVERS

### 1. FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE CHATEAUVIEUX/SEIGY POUR LES CHEMINS INTERCOMMUNAUX

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

La convention de l'entente intercommunale entre les communes de Châteauevieux et Seigy pour la gestion d'une voie intercommunale comprenant le Chemin de Chalumeau puis la V.C. 501 dite du Colombier et une partie du Chemin Rural n° 17 de Galerne prévoit dans son article 6, que le montant de l'indemnité à verser par la commune de Châteauevieux à la commune de Seigy, en compensation du travail effectué par le personnel administratif de la mairie de Seigy, sur un montant forfaitaire doit être accepté par délibération de chacune des communes.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant forfaitaire en compensation du travail effectué par le personnel administratif de la mairie de Seigy à 400,00 € (comme les autres années)
- et de maintenir celui-ci jusqu'à décision contraire.

*Pascal BRAULT précise qu'à cette somme sont ajoutées les dépenses liées à la location du matériel et à l'achat des matériaux comme le prévoit la convention.*

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le montant forfaitaire en compensation du travail effectué par le personnel administratif de la mairie de Seigy à 400,00 € (comme les autres années)
- de maintenir celui-ci jusqu'à décision contraire.
- et d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0

## **2. AIDE FINANCIERE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE EN DORDOGNE ORGANISEE PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

La commune de SEIGY a reçu 3 demandes d'aide financière pour une classe découverte en Dordogne organisée par l'école élémentaire Victor Hugo du 12 au 16 mai 2025.

La demande concerne 3 enfants scolarisés à l'école élémentaire.

Le reste à charge par famille est de 305,16 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder ou non une aide financière pour une classe découverte en Dordogne organisée l'école élémentaire Victor Hugo du 12 au 16 mai 2025.

-Si oui , le montant de cette aide financière sera de 30 € par enfant soit 90 € au total.

*Françoise PLAT précise que le dossier de ce voyage n'a pas pu obtenir de financement de la commission culture de la communauté de Communes Val de Cher Controis car il avait été déposé trop tardivement.*

*Jean-Luc ESNAULT propose d'augmenter le montant de l'aide financière à 50 € par enfant, soit 150,00 € au total.*

### **- Décision**

- Les votes se décomposent ainsi :

-

Le conseil municipal décide :

- D'accorder une aide financière pour une classe découverte en Dordogne organisée l'école élémentaire Victor Hugo du 12 au 16 mai 2025.

- Le montant de cette aide financière sera de 50,00 € par enfant soit 150,00 € au total.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0

## **3. FONCTION PUBLIQUE/ PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique en vue d'un recrutement,

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1er mars 2025 :

Grade	Ancien nombre	Nombre créé	Nombre supprimé	Nouveau nombre d'emplois
Attaché	1	-	-	1
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-	-	1
Technicien territorial	2	-	-	2
Agent de maîtrise principal	2	-	-	2
Agent de maîtrise	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-	-	1
<b>Adjoint technique</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

## Décision

- Les votes se décomposent ainsi :

### Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois à compter du 1er mars 2025 :

Grade	Ancien nombre	Nombre créé	Nombre supprimé	Nouveau nombre d'emplois
Attaché	1	-	-	1
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-	-	1
Technicien territorial	2			2
Agent de maîtrise principal	2	-	-	2
Agent de maîtrise	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-		1
Adjoint technique	2	1	-	3

#### 4. DOMAINES ET COMPETENCES PAR THEMES/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

##### A. DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS SITUÉ AU CIMETIERE VERS LE JARDIN A COTE DE L'EGLISE

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le monument aux morts de la commune de SEIGY est érigé dans le cimetière communal. Toutes les commémorations s'y déroulent.

Depuis plusieurs années, il a été constaté que les personnes à mobilités réduites accèdent très difficilement à cause de la pente de la rue « Allée de l'égalité ».

Le nouvel endroit retenu serait dans le square à côté de l'Eglise.

Le déplacement d'un monument aux morts doit faire l'objet d'une autorisation du ministère des armées conformément à la loi du 13 janvier 1942 relative à l'érection des monuments.

Après consultation de l'ONACVG, Madame la maire propose de déplacer le monument aux morts dans le square à côté de l'église.

Ce nouvel emplacement permettrait d'accueillir en toute sécurité nos aînés. Ce déplacement permettra un meilleur accès et la cérémonie se déroulerait sur un terrain plat.

Madame le Maire précise que les travaux, sont aujourd'hui estimés à 4 000,00 €HT.

Elle indique qu'à ce jour une subvention peut être sollicitée pour ce projet :

- une subvention de l'ONACVG pour un montant de 2 000,00 €.

Le montant estimatif des travaux et le plan de financement pourraient être le suivant :

	MONTANT HT TOTAL	montant TTC
LE COUT DES TRAVAUX	4000,00 €	Pas de tva pour les monuments aux morts
<b>TOTAL</b>		
SUBVENTION ONACVG	2000,00 €	
<b>TOTAL SUBVENTION</b>		
<b>AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE</b>	2000,00 €	

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver ou non le déplacement du monument aux morts du cimetière communal au square à côté de l'église pour un montant estimé à 4 000,00 €HT.

Yvette MASSET indique que dans le projet initial, pour lequel elle avait été mandatée par Françoise (en sa qualité de Vice-Présidente de la commission cimetière), elle avait reçu M BACHELIER du Souvenir Français. Un devis avait été demandé à SIBOTTIER (ANEMONE).

### Décision

- Les votes se décomposent ainsi :

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 14  
Présents : 12  
Vote pour : 12  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le déplacement du monument aux morts du cimetière communal au square à côté de l'église pour un montant estimé à 4 000,00 €HT.
- Autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **B. AMENAGEMENT DE L ESPACE « PLACE MARCEL COTTEREAU »**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Il est proposé au conseil municipal si le déplacement du monument aux morts a été accepté, d'aménager l'espace « Place Marcel Cottereau ».

Le monument en mémoire de M Marcel Cottereau a été financé en 1955 par la population, le comité des Fêtes, des associations de déportés et de résistants et la commune de SEIGY.

Cela permettrait d'agencer au mieux le nouvel emplacement pour les différentes cérémonies.

En effet, le Souvenir Français indique : « Concernant la stèle de Marcel Cottereau, le Souvenir Français est attentif à ce que cette mémoire ne soit pas effacée, la municipalité restant bien évidemment maîtresse des décisions sur son territoire.

Si le Monument aux Morts trouve place à gauche de l'église, il serait bienvenu que les deux ensembles se côtoient, la place étant semble-t-il suffisante pour qu'il en soit ainsi.

Dans le cas où la municipalité déciderait que seul le Monument aux Morts doit jouxter l'église, le Souvenir Français souhaiterait que la stèle de Marcel Cottereau ne disparaisse pas et soit déplacée en un autre lieu. »

Il est proposé au conseil municipal :

- de disposer harmonieusement le monument en mémoire de M Marcel Cottereau et le monument aux morts dans le même espace aménagé. (le déplacement s'il y a besoin serait réalisé dans cet espace)

*Françoise PLAT explique avoir discuté avec l'Architecte des Bâtiments de France pour l'aménagement de cet espace pour planter un olivier. Un compromis a été trouvé en plantant également des pommiers.*

---

*Françoise PLAT explique avoir rédigé un texte pour cette délibération. Elle en fait la lecture.*

« Depuis la fin de l'année 2024, Le conseil Municipal et moi-même sommes assaillis par des remarques désobligeantes au sujet du point que nous allons aborder maintenant à savoir l'aménagement du jardin du Curé.

Première remarque, je tiens à rappeler que les travaux des commissions se font à huis clos et n'ont donc pas à être divulgués.

Cela n'a manifestement pas été respecté puisque depuis le 23 décembre dernier j'ai été contactée par un membre de la famille Cottereau qui s'insurge contre le fait que nous envisageons la « destruction » de la stèle. J'ai reçu ce Monsieur le 7 Janvier dernier et lui ai expliqué que ce n'était pas le cas, que nos travaux ont suggéré plusieurs pistes. J'ai conclu que nous allions voter le 6 Février et que je le tiendrai au courant.

Ce monsieur a cru bon d'avertir les associations diverses de notre désir de supprimer la stèle, première fausse information, et de surcroît a mis en place une pétition que la Mairie devait faire signer ????? Cherchez l'erreur !!! J'ai donc interdit la diffusion de cette pétition sur nos réseaux.

Il semble toutefois que quelqu'un de ce Conseil a pris fait et cause pour cette pétition et l'a fait signer dans la Commune.

Je m'érige avec véhémence contre l'ampleur de cette situation et le fait que mon intégrité soit mise en cause. Je suis moi-même fille et petite-fille de résistants et je n'ai que faire des remarques odieuses relevées dans les réseaux sociaux.

Ces soit-disant faiseurs de morale seraient les bienvenus lors de la commémoration des déportés que nous honorons chaque année le dernier dimanche d'Avril. Si nous ne comptons pas les musiciens et les élus il y a environ 3 ou 4 personnes et parmi les manquants je note la personne à l'initiative de ce remue-ménage. Alors je vous donne rendez-vous le 27 Avril prochain pour honorer la mémoire de M. Marcel Cottereau. Il mérite bien 1 h de votre temps précieux.

J'ajoute que j'ai fait déplacer la plaque apposée dans la Mairie. Elle est dorénavant à l'honneur et à la vue de tous et non au-dessus du local poubelle comme avant ainsi que la déclaration des droits de l'homme.

Voilà ce que je voulais dire et j'ajoute que jusqu'à ce soir je n'ai répondu à aucun courrier. Je le ferai après cette session du Conseil Municipal comme la loi m'y autorise.

Je vous remercie. »

*Yvette MASSET est ravie que la Commune ait renoncé à son projet de suppression qui a provoqué le lancement d'une pétition, laquelle a recueilli 300 signatures et mobilisé toutes les associations d'anciens combattants, de déportés, et de résistants. De mon point de vue, l'aménagement pourrait s'adapter autour de la configuration actuelle sans déplacement inutile et éviter les travaux supplémentaires.*

*A son tour, elle lit un message qui a été posté sur Facebook :*



Florence Fsr

26 janvier, 08:55 · 🌐

...

Petite précision cette stèle va être retirée pour y placer le monument aux morts de la commune et ainsi regrouper tous les morts seigysois qui sont décédés lors des guerres.

Ce monument du cimetière compte aussi l'inscription à la mémoire de M COTTEREAU. La famille proche de M COTTEREAU qui a été consultée a donné son accord.

Et puis rapprocher le monument au centre bourg est aussi une façon d'informer plus de citoyens et respecter ainsi la mémoire. Sans distinction de la manière dont ils ont périés et de leur notoriété. Une vie en moins et un mort de trop.

Florence FOUSSIER apporte une précision : retirer ne veut pas dire supprimer.

Pedro BACHLER dit qu'il a été interrogé par un habitant de Seigy sur le devenir de cette stèle et si celle-ci allait être supprimée. Il lui a demandé qui lui avait dit cela. Il lui a répondu que c'est Yvette MASSET qui lui avait donné cette information.

Yvette MASSET répond qu'elle a juste informé cette personne de la pétition.

Françoise PLAT demande si elle a fait signer la pétition contre la suppression de la stèle. Yvette MASSET lui répond par l'affirmative.

Plusieurs échanges simultanés ont lieu entre les conseillers municipaux.

Yvette MASSET dit qu'il lui manquait 2 comptes-rendus de la commission bourg qui étudie l'aménagement de cette Place, qu'elle a reçu depuis.

Françoise PLAT lit les différents courriers ou mails reçus en mairie à ce sujet.

« De : Claude Bodin – 39 rue de Charèze 41 110 Seigy

A l'attention des Conseillers municipaux de Seigy

**Objet** : La pétition qui circule pour la stèle Place Marcel Cottereau à Seigy, érigée en la mémoire de Marcel Cottereau, Maire de Seigy mort en déportation

Que le monument aux morts, situé au cimetière de Seigy soit déplacé pour le mettre lui aussi Place Marcel Cottereau est tout à fait normal car chacun le sait, le cimetière est difficile d'accès pour les personnes âgées. Mais que l'on profite de cette situation pour retirer la stèle, **NON**.

- Alors qu'il y a largement la place pour les deux monuments.
- Dire que la famille proche de Monsieur Cottereau a été consultée, permettez-moi d'en douter ! Etant donné que lorsque j'ai été reçu par Madame Plat, Maire de Seigy, pour lui dire que je n'étais pas d'accord sur le fait de retirer la stèle, je lui ai appris (chose qu'elle ne savait pas) que Monsieur Marcel Cottereau avait 6 filles. C'est moi-même qui lui ai donné l'information ainsi que le prénom de ses enfants. Etant moi-même son petit-neveu et mon père son neveu direct, aujourd'hui âgé de 96 ans et qui a très bien connu son oncle Marcel, nous ne sommes en aucun cas d'accord pour le retrait de la stèle (respectons le souvenir). Peut-être ne sommes nous pas considérés comme de la famille ?
- Et d'ailleurs, comment même la famille proche pourrait donner son accord pour retirer la stèle alors qu'elle n'a pas participé au financement !
- De quel droit et sous quel critère, parce qu'on est élu conseiller (ère) municipal(e), a-t-on le droit de s'octroyer la décision de retirer un monument du souvenir en l'occurrence la stèle érigée pour Monsieur Marcel Cottereau, Maire de Seigy, mort en déportation à Neuengamme ?

A méditer : phrase écrite sur un bâtiment de Auschwitz Birkenau

« Un peuple qui ne se souvient pas de son passé est amené à le revivre »

Ecrit à Seigy,

Le 28 janvier 2025

Par Claude Bodin »

« De : Bernadette Desgrange <[bernadette.desgrange@gmail.com](mailto:bernadette.desgrange@gmail.com)> Envoyé : jeudi 30 janvier 2025 14:11 À : Mairie de Seigy <[mairie@seigy.com](mailto:mairie@seigy.com)> Cc : [francoisvigreux@gmail.com](mailto:francoisvigreux@gmail.com); Therese Gallo-Villa <[therese.gallo-villa@orange.fr](mailto:therese.gallo-villa@orange.fr)>; Philippe Gauthier <[fifigaugau@gmail.com](mailto:fifigaugau@gmail.com)>; Les amis du Vieux Montrichard <[avm41@orange.fr](mailto:avm41@orange.fr)>; Monique FERME <[ferme.monique@orange.fr](mailto:ferme.monique@orange.fr)> Objet : Suppression de la stèle en la mémoire de Marcel Cottereau

Madame la maire,

Il y a actuellement une pétition qui circule contre la suppression du monument en la mémoire de Marcel Cottereau.

Etant donné que la mairie de Seigy est partie prenante dans l'exposition sur la Résistance en Vallée du Cher, cette information nous a surpris, d'autant plus que nous lui rendons hommage dans les panneaux de l'exposition.

Nous venons donc aux nouvelles « à la source ».

Nous savons par ailleurs que le monument aux morts doit être déplacé pour être plus accessible.

Est ce qu'il n'y a pas confusion entre suppression et déplacement concernant le monument de Marcel Cottereau ?

Nous vous remercions de votre éclairage.

Bien à vous,

Bernadette Desgrange - Vice-Présidente - Les Amis du Vieux Montrichard ».



Résistant Yves OLIVIER  
Président de l'AMRDL41

Blois, le 28 janvier 2025

à Madame Françoise PLAT, Maire de Seigy

Objet : destruction envisagée de la stèle dédiée à Marcel COTTEREAU

Madame la Maire,

Nous nous permettons de vous écrire au sujet d'une possible décision, de votre Conseil Municipal, de déplacer le monument aux morts à la place de la stèle dédiée à Marcel Cottereau et de détruire cette dernière. Marcel Cottereau, vous le savez, est ancien maire de Seigy de 1896 à 1944 et est un résistant mort en déportation au camp de Neuengamme. Or la stèle érigée en sa mémoire en 1955, à l'aide de dons de diverses associations et collectivités, incarne un message fort et spécifique sur les termes "mort en déportation".

Si nous savons que le nom de Marcel Cottereau figure déjà sur le monument aux morts mais sans spécification particulière, il nous semble que, elle, la stèle a une signification particulière et unique, surtout en cette période où nous commémorons le 80e anniversaire de la libération des camps de Déportation. La destruction de cette stèle serait une grande perte pour la mémoire collective de notre communauté et de l'histoire de la Résistance et de la Déportation en Loir-et-Cher.

Nous vous demandons donc de bien vouloir reconsidérer cette possible décision et de nous expliquer les raisons précises qui ont conduit à cette proposition. Il nous semble essentiel de préserver ce symbole de notre histoire et de notre mémoire collective.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Yves Olivier

ASSOCIATION pour la MÉMOIRE de la RÉSISTANCE, de la DÉPORTATION et de la LIBÉRATION en Loir-et-Cher  
AMRDL41  
1, place de la Grève - 41000 BLOIS  
[www.musee-resistance41.fr](http://www.musee-resistance41.fr)

Amis  
de la Fondation  
pour la Mémoire  
de la Déportation



A Madame Françoise PLAT  
Maire de SEIGY  
41110 SEIGY

Jeudi 6 février 2025

Madame le Maire,

Depuis sa création, chaque jour, dans toute la France, l'Association pour la Fondation de la Mémoire de la Déportation soutient les actions qui perpétuent la Mémoire de nos concitoyens qui ont donné leur vie pour que notre pays retrouve la liberté et la paix. Elle lutte contre toutes les atteintes à cette Mémoire et s'efforce de diffuser son message auprès des jeunes générations.

Nous avons appris que l'existence de la stèle dédiée à la mémoire de Marcel Cottureau, Maire de Seigy, mort en déportation, était menacée.

Au moment où, dans plusieurs pays d'Europe, des partis d'extrême droite menacent la démocratie et font entendre un discours qui rappelle de bien tristes souvenirs, nous vous appelons à sauvegarder la présence de cette stèle, symbole de la résistance au nazisme. Nous sommes prêts à vous y aider.

Au moment où partout en France est organisée le quatre-vingtième anniversaire de la libération des camps nazis, nous vous prions de croire, Madame le Maire, à notre volonté déterminée de sauvegarder la mémoire de nos glorieux aînés.

François MERCIER  
Président de l'AFMD 41

Châteauneuf le 1<sup>er</sup> février 2025

Madame la Maire,  
Chère Françoise Plat,

Reçu le :  
- 5 FEV. 2025  
Mairie de SEIGY

En sortant de la salle des fêtes de Seigy où s'était tenue la réunion consacrée au bilan du Téléthon, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vous des difficultés que vous rencontrez au sujet du déplacement du monument érigé à la mémoire de Marcel Cottereau, ancien maire de Seigy, mort en déportation. En tant qu'ancien élu, j'ai pu vous rappeler les conditions administratives de l'application de la délibération prise par votre conseil.

Je ne sais pas où en est la procédure au moment où je vous écris. Mon épouse et moi subissant les effets de la grippe depuis une bonne quinzaine de jours, je n'ai pas pu reprendre contact avec vous pour vous donner une appréciation un peu plus personnelle, de cette question qui vous est posée en tant que maire de la commune. J'en sais toute la difficulté.

Depuis bien longtemps, en tant que citoyen et enseignant-chercheur, je travaille sur l'histoire de la deuxième guerre mondiale, sur la Résistance et la Déportation. Je suis lié à beaucoup de responsables d'institutions et d'animateurs d'associations. Je pense que la quasi-totalité d'entre eux exprimeraient un avis nettement défavorable si ce monument modeste n'était pas maintenu, au besoin en un autre lieu de votre commune.

Dans le contexte actuel, au moment où l'Europe commémore le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des camps d'extermination et de concentration nazis, où il est plus que jamais indispensable de raviver la Mémoire de la Déportation, notamment auprès des jeunes générations, supprimer ce monument financé par une souscription volontaire sera mal perçu par la quasi-totalité des associations citoyennes.

Il est bien entendu que la décision appartient au Conseil Municipal de Seigy délibérant sous votre présidence. Je souhaite simplement vous communiquer mon sentiment personnel.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, chère Françoise Plat, l'expression de mes très cordiales salutations.

Jean-Luc Esnault

Jean-Luc ESNAULT demande si quelqu'un ici a informé ou écrit à ces institutions.

Il lui est répondu par diverses personnes que comme l'information était sur Facebook, ça venait peut-être de là.

*Françoise PLAT demande s'il faut attendre 80 ans pour honorer nos morts...*

*Elle demande si quelqu'un vient se recueillir sur la tombe de Marcel Cottereau. Tous les ans, la commune y met des fleurs.*

*Jean-Luc ESNAULT ne veut pas laisser quelque chose comme ça perdurer.*

*Françoise PLAT dit qu'elle répondra à chaque courrier reçu après cette séance.*

*Benoit DEFFIE demande quand auront lieu les travaux.*

*Il lui est répondu que les travaux ne seront pas lancés tout de suite car il faut déposer un permis d'aménager pour l'ensemble de la zone et obtenir un accord avant de commencer.*

*Françoise PLAT souhaite une réponse dans la presse. Elle dit qu'elle ne mérite pas ça.*

*Françoise PLAT annonce à Yvette MASSET qu'elle envisage de lui retirer ses délégations. Elle explique la procédure. Françoise PLAT explique qu'elle ne peut plus travailler comme ça.*

*Jean-Luc ESNAULT demande si la Commune attaque les personnes qui ont mis en place cette pétition.*

*Il ne sera pas possible de publier un démenti dans la presse car aucun article sur ce sujet n'est paru. Seulement le compte-rendu de cette séance pourra y figurer.*

*Jean-Luc ESNAULT poursuit en indiquant que celle-ci a été lancée sans fondement et mise sur les réseaux.*

*Un texte modifié légèrement est proposé.*

### Décision

- Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de disposer harmonieusement la stèle en mémoire de M Marcel Cottereau et le monument aux morts dans le même espace aménagé sur la Place Marcel Cottereau.

(Le déplacement s'il y a besoin serait réalisé uniquement dans cet espace)

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0

### III. DECISIONS DE LA MAIRE

#### a) DECISION 2024-122 : FONGIBILITE DES CREDITS : CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU CHAPITRE 10

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 04/04/2024 votant la fongibilité pour 2024 ;

Considérant que, sur le fondement de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter des crédits supplémentaires au chapitre 10 pour permettre le remboursement de la taxe d'aménagement,

Mme la Maire DECIDE d'effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après ; (tableau)

Section Investissement/ partie Dépenses :

Chapitre 21 art 2111 : - 600,00 €

Chapitre 10 art 10226 : + 600,00 €

#### b) DECISION 2024-123 : ACHAT DE BATTERIES POUR L'AUTOLAVEUSE

VU LE DEVIS DE GONNIN DURIS,

Considérant la nécessité de réparer l'autolaveuse,

La mission de fourniture des batteries pour l'autolaveuse est confiée à :

GONNIN DURIS - 49 AVENUE DE LA GARE – 41140 NOYERS SUR CHER

Cette mission s'élève à 677,28 € HT soit 812,74 € TTC.

#### c) DECISION 2024-124 : FORMATION AIPR

Vu le DEVIS de FTL,

Considérant la nécessité de former notre nouvel agent,

La mission de formation AIPR est confiée à :

FTL – 3285 ROUTE DE VILLEFRANCHE SUR CHER – 41320 LANGON SUR CHER

Cette mission s'élève à 212,00 € HT soit 254,40 € TTC.

#### d) DECISION 2024-125 : FORMATION AIPR

Vu le DEVIS de FTL,

Considérant la nécessité de former un agent pour lequel son habilitation arrive à échéance,

La mission de formation AIPR est confiée à :

FTL – 3285 ROUTE DE VILLEFRANCHE SUR CHER – 41320 LANGON SUR CHER

Cette mission s'élève à 212,00 € HT soit 254,40 € TTC.

#### e) DECISION 2025-01 : FOURNITURE ET POSE DE LANTERNE ET REMPLACEMENT MATS

Vu la nécessité de changer les ampoules et le mat de l'éclairage public,

Vu le devis de R2 L'ENERGIE D ECLAIRER,

La mission de fourniture et pose de lanterne et de remplacement de mats est confiée à :

R2 – L'ENERGIE D ECLAIRER - 80 RUE DE BLOIS – 41140 NOYERS SUR CHER

Cette mission s'élève à 1 827,50 € HT, soit 2 193,00 € TTC.

#### **f) DECISION 2025-02 : DELIVRANCE D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE**

Considérant la demande en date du 3 janvier 2024 de Madame XX tendant à obtenir une concession dans le cimetière communal,

Il est accordé dans le cimetière de Seigy, au nom du demandeur ci-dessus, une concession de 30 ans, à compter du 3 janvier 2024, au titre de nouvelle concession, concession N°2024-01, situé à l'emplacement G 33 et moyennant la somme de 380,00 €.

#### **g) DECISION 2025-03 : IMPRESSION DU DEPLIANT DU SENTIER PEDAGOGIQUE**

Vu l'importance d'informer les visiteurs sur le circuit du sentier pédagogique,

Vu le devis de ALIZEA PUBLICITE et de SOHE PRINT,

La mission d'impression du dépliant du sentier pédagogique est confiée à :

ALIZEA PUBLICITE – 2 RUE DES HAUTS DE MADON – 41120 CANDÉ SUR BEUVRON

Cette mission s'élève à 200,00 € HT, soit 240,00 € TTC.

#### **h) DECISION 2025-04 : ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION**

Vu l'importance de sécuriser le nouvel emplacement de l'arrêt de car et de prévenir de l'existence d'une voie sans issue Résidence des Tous Vents,

Vu les devis de SIGNAUX GIROD – SIGNALETIQUE VENDOMOISE et de AZ EQUIPEMENT,

La mission de fourniture de panneaux de signalisation est confiée à :

SIGNAUX GIROD – AGENCE D ORLEANS – 2 RUE D'ANTONIN MAGNE – 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

Cette mission s'élève à 231,75 € HT, soit 278,10 € TTC.

#### **i) DECISION 2025-05 : PANNEAU SUPPLEMENTAIRE POUR SENTIER PEDAGOGIQUE**

Vu la pose des panneaux déjà commandés et le constat d'un panneau indicateur manquant sur le trajet,

Vu le devis du fournisseur des panneaux actuels PIC BOIS,

La mission de fourniture de panneaux de signalisation est confiée à :

PIC BOIS RHONE ALPES SARL – ZI LA BRUYERE – 01300 BREGNIER CORDON

Cette mission s'élève à 242,14 € HT, soit 290,57 € TTC.

### **IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS**

**3 février 10 h 30 : commission communication (préparation de la brève)**

**11 février 14 h 00 : commission cimetière**

**25 février 18 h 15 : commission finances**

**3 mars à 10 h 30 : commission communication (relecture de la brève)**

**6 mars à 18 h 15 : conseil municipal**

**25 mars à 17 h 30 : commission finances**

**30 mars : repas des aînés**

**3 avril : conseil municipal vote du budget**

**24 avril (si besoin) : conseil municipal**

## V. QUESTIONS DIVERSES

### A. Intervention de Françoise PLAT

- COMMISSION CULTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS  
Le SIVOS Couffy-Seigy-Châteauvieux a obtenu un avis favorable pour une subvention pour un voyage au Puy du Fou.  
Le cinéma et l'école de musique sont en situation financière difficile. Certains élus de cette commission pensent que c'est mal géré. Françoise PLAT précise que ces entités sont gérées par des bénévoles, qui confectionnent les bulletins de paies et déclarent les charges sociales.
- Assises de l'eau et Comment peut on gérer l'eau à Neung-sur-Beuvron  
L'école de Neung-sur-Beuvron a été revu entièrement pour capter l'eau. Le projet a débuté en 2022 et ils ont inclus les enfants. Ils sont 6 classes avec des espaces aménagés pour faire éventuellement classe dehors. Ils ont aménagé une plateforme de sport. Le projet a coûté plus de 400 000 €. Ils ont été bien subventionnés. Ils ont réussi à capter l'eau.  
Pascal BRAULT dit qu'il a vu une vidéo du CAUE sur l'école de St Ouen qui était très intéressante.

### B. Intervention de Pedro BACHLER

Il a participé à la réunion avec les gendarmes le 29 janvier. Il n'y avait que quelques élus.  
Ils ont donné les chiffres pour la délinquance. Le document sera transmis au conseil après la réunion.  
En 2023, ils ont passé 646 heures sur la commune contre 516 en 2024.  
Ils patrouillent au moins tous les soirs.  
Il faut compter 15 à 16 minutes pour l'intervention des gendarmes sur Seigy.

### C. Intervention de Pascal BRAULT

- Les travaux ont été réalisés Route de Galerne. Le résultat nous convient. Françoise PLAT reçoit un administré sur le sujet des travaux contre les inondations.
- Chemin intercommunal Châteauvieux/Seigy  
Les travaux se sont déroulés du 14 au 16 janvier. Du calcaire et de la location de matériel ont été nécessaires. Les travaux ont été réalisés par les agents de Seigy.
- Du 17 janvier jusqu'au 07 février au moins  
Entretien des chemins et des accotements avec du calcaire.
- Vœux à Seigy le 11 janvier
- Vœux au personnel le 15 janvier

### D. Intervention d'Yvette MASSET

- 28/12 : rendez-vous avec M BACHELIER du Souvenir Français. Françoise PLAT lui demande pourquoi elle ne l'a pas prévenu de ce rendez-vous. Yvette MASSET lui répond qu'elle était notée en congés.
- Du 06 au 07/01 : recherches pour édition de la genèse de la stèle Marcel Cottereau
- 17/01 : réunion avec Sébastien et Dominique

- 18/01 : Baptême républicain et vœux de Châteauneuf
- 22/01 Vœux de la communauté de communes Val de Cher Controis + Galette Saint-Vincent
- 27/01 : Vœux à Noyers et Assemblée générale de la musique des 3 Provinces.
- 03/02 : réunion pour la préparation de la Brève

Yvette MASSET indique au conseil municipal avoir monté un dossier sur M Marcel Cottereau.

Françoise PLAT précise qu'un courrier avait été envoyé à Mme DELMONT au sujet de la stèle Marcel Cottereau, qui nous a contacté par téléphone en nous indiquant qu'elle ne voulait pas que ça coûte à la commune, qui pouvait faire ce qu'elle voulait.

Yvette MASSET indique plusieurs informations sur M Marcel Cottereau : combattant pendant la première guerre mondiale, chevalier du mérite agricole, membre du mouvement libération Nord, ...

Jean-Luc ESNAULT demande s'il existe d'autres habitants de Seigy qui ont été déportés. Personne ne connaît la réponse à cette question.

François VIGREUX demande des renseignements complémentaires sur son arrestation. Yvette MASSET lui répond qu'il a été arrêté par mesure de répression.

Benoît DEFFIE dit qu'il demande que la Commune réponde à M BODIN.

Françoise PLAT lui répond qu'il aura un courrier comme les autres.

Benoît DEFFIE demande si M Rodolphe DELORD a bien acheté le Grand Hôtel, l'Hôtel Beauvilliers, et le Bœuf couronné. Françoise PLAT lui répond par l'affirmative.

Le 04 mars une réunion est organisée en mairie de Saint Aignan. Françoise PLAT y participe en tant que Vice-Présidente du SIAEPA.

#### **E. Intervention de Florence FOUSSIER**

- Les projets du ZooParc de Beauval

Florence FOUSSIER poursuit en indiquant que le projet de Lodges de beauval va demander plusieurs démarches. Cela débutera par une enquête publique. S'il faut un forage pour ces projets, il faudra faire attention. Le préfet est à l'écoute. Elle a eu une réunion en Préfecture sur le Plan Local d'Urbanisme sur les projets de Beauval. Etaient présents à cette réunion 2 mairies + les services de la Communauté de Communes Val de Cher Controis + la DDT + les services de la Préfecture. Il faudra une mise au point du PLU.

Le permis de construire pour l'aménagement de la zone pour les singes dorés vient d'être accepté.

- La distillerie

Les travaux ont bien avancé. Il a été posé les menuiseries. Le plâtrier a fini l'isolation.

Une commission bâtiment est envisagé le jeudi 13/02 à 17 h 00 et une commission éclairage public à 18 h 30. Cela convient aux membres concernés.

Il faudra envisager l'utilisation future de la distillerie. (Expo pour Françoise PLAT – boutique éphémère pour Evelyne CAIL)

Florence FOUSSIER dit qu'elle envisage de faire réaliser le plafond de la distillerie par le personnel technique.

Elle indique qu'il y a eu une coupure d'eau cette semaine.

#### **F. Intervention de Jean-Luc ESNAULT**

- Ombrières

Elles ont bien avancé. Il reste à poser les panneaux dans le mois qui vient normalement.

Cette construction ne coûte rien à la commune et permet d'alimenter 106 foyers. On veut faire de l'écologie mais souvent on veut que cela soit chez les autres.

- Antenne téléphonique

Françoise PLAT précise que ce n'est pas la mairie qui ne le souhaite pas mais la réglementation qui ne permet plus de l'installer sur le château d'eau selon VEOLIA.

Claudy DUVOUX explique que la commune a une partie en zone blanche selon orange, et que nous ne sommes pas les seuls.

- Essai point d'apport volontaire

Si cette expérience engendre trop de problèmes (plaintes, problèmes de pollution, problèmes de collectes, pas assez de fréquentation, ...) il faudra essayer autre chose.

- Présence de sangliers sur la Commune

Françoise PLAT fait un aparté sur l'effarouchement de sangliers devant la mairie. Il y a plus d'une dizaine de sangliers dans les épines. Ils auraient fait des trous dans le bief notamment devant chez Mme LEBLOND, derrière l'entreprise ELIOS. Cela a été constaté par les employés communaux informe Pascal BRAULT. Une laie avec 10 petits a été aperçue vers la Souriterie.

- Aménagements à la suite des inondations

Les propositions ont été envoyées à la Police de l'eau. Il a été retenu de demander le nettoyage devant le Bar et de faire une saignée dans la butte pour inonder la prairie.

- Rencontre avec un agent chargée de l'étude des nappes phréatiques pour le dossier de reconnaissance de catastrophes naturelles par nappe.

Fin de séance 19 h 45.

## LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 6 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 31 janvier 2025.

**Étaient présents** : Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX-Evelyne CAIL - Annik MOREL et Messieurs Jean-Luc ESNAULT - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Bruno MAZIOU - Pedro BÄCHLER - François VIGREUX.

**Était absent excusé** : Patrick MOREL

**Était absent** : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur François VIGREUX est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
01/2025	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2024	Françoise PLAT	Approuvée
02/2025	AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025	Françoise PLAT	Approuvée
03/2025	FINANCEMENT DES ACTIONS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE CHATEAUVIEUX/SEIGY POUR LES CHEMINS INTERCOMMUNAUX	Françoise PLAT	Approuvée
04/2025	AIDE FINANCIERE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE EN DORDOGNE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE ORGANISEE PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO	Françoise PLAT	Approuvée
05/2025	FONCTION PUBLIQUE/ PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE	Françoise PLAT	Approuvée
06/2025	DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS SITUÉ AU CIMETIERE VERS LE JARDIN A COTE DE L'EGLISE	Françoise PLAT	Approuvée
07/2025	AMENAGEMENT DE L'ESPACE « PLACE MARCEL COTTEREAU »	Françoise PLAT	Approuvée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour
III	DECISIONS DE LA MAIRE
IV	DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS
V	QUESTIONS DIVERSES

Affichée et Mise sur le site le 03/03/2025

Le secrétaire de séance,



François VIGREUX

La Maire,



Françoise PLAT

